

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 6

Nombre de conseillers présents : 5

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés :

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 25 août 2022

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, RAMBAUD Lucie, RICHET Victor

Absent : HERNANDEZ Rémi,

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : RICHET Victor

Ordre du jour :

-
- Revalorisation du loyer de « La Coussotte »
 - Rajout à l'ordre du jour :
 - Eclairage public
 - Travaux voirie : Chemin de Baiser
 - Questions diverses
-

Objet n°33/2022 : REVALORISATION DU LOYER « LA COUSSOTTE »

En raison du changement de l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages urbains (ref août 2021 à 105.71 ; juillet 2022 : 111.33), il convient de revoir le loyer.

A compter du 1^{er} octobre 2022, le loyer mensuel sera de 411.70 € TTC soit 343.08€ HT et 68.62€ TVA jusqu'au 30 septembre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette augmentation.

Objet n°34/2022 : ECLAIRAGE PUBLIC

Face à la crise énergétique, la solution la moins coûteuse et la plus rapide pour réduire la facture d'électricité, consiste à diminuer le temps d'allumage.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouveaux horaires soit :

- Coupure de l'éclairage de 21h30 à 6h30 toute l'année.

Objet n°35/2022 : TRAVAUX DE VOIRIE : CHEMIN DE BAISER

En raison de la dégradation du Chemin de Baiser, il convient de le refaire.

L'entreprise ATPR est retenue pour la réalisation des travaux pour un montant de 18 239.80€ HT soit 21 887.76€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité le montant de la réalisation des travaux et AUTORISE le Maire à signer tout document se rattachant à la réalisation des travaux.

Questions diverses :

- La motion sur le soin de la CCPFV est présentée et validée en Conseil Municipal. Elle prépare et explique la manifestation du 24 septembre 2022 à Fontenay-Le-Comte.
- Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers de Vendée : présentation de l'organisation.
- Tableau des permanences pour les élections complémentaires le 18 septembre 2022.
- Devis travaux logement Zen et Eau validé.
- Travaux de mairie. L'appel d'offre va être lancé.
- Curage des fossés : le curage a été réalisé par l'entreprise ATTP.
- Association Partage Marfontainoise demande la salle pour le Tai Shi sur l'année. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le prêt à titre gratuit de la salle.
- Octobre Rose : la commune sera organisatrice pour cette année de la marche regroupant les communes du pôle de proximité. Deux marches auront lieu : le 12 et 16 octobre. La communication des horaires se fera ultérieurement.

La séance est levée à 22 h 10

Le présent Conseil Municipal comporte la délibération n°33/2022 à 35/2022

NOM PRÉNOM	SIGNATURES	OBSERVATIONS
Le Maire HERNANDEZ Philippe		
Le secrétaire de séance RICHET Victor		